

4 FÉVRIER 2014

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucien Proulx, Magella Warren, Renaud Camirand, Michel Méthot, Donald Rehel, Robert Daniel et G.-Réjean Cabot et madame la conseillère Doris Bourget sous la présidence du maire, monsieur André Boudreau. Sont également présents monsieur Félix Caron, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 30.

RÉS. NO. 28-2014 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec l'ajout suivant au point 7. Affaires nouvelles :

- Motion de remerciements à monsieur Antonio Duguay et madame Lucille Langlois pour leur travail bénévole au sein du Comité de gestion du centre communautaire de Cap d'Espoir.

RÉS. NO. 29-2014 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire sur le budget 2014 tenues respectivement le 14 janvier 2014 et le 28 janvier 2014.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que rédigés par la greffière.

RÉS. NO. 30-2014 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 436-2011 reçue concernant l'immeuble se trouvant sur les lots 465-4 et 467-8, canton de Percé, soit au 16, rue Saint-Michel, Percé;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure a pour effet de fixer la marge arrière à 5.90 mètres au lieu de la marge minimale de 9 mètres prescrite au règlement de zonage numéro 436-2011;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié dans les délais prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour informer les intéressés que le conseil statuerait sur cette demande lors de la présente séance et que ceux qui le souhaitaient pourront se faire entendre;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne intéressée n'a demandé à se faire entendre;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 9 janvier 2014 et que sa recommandation est à l'effet d'accorder ladite dérogation;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis du conseil aucun préjudice n'est causé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la demande de dérogation mineure soit acceptée.

RÉS. NO. 31-2014 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 472-2014

ATTENDU QU'à la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2014, monsieur le conseiller Renaud Camirand a donné un avis de motion et présenté un projet de règlement décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Percé;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière a publié un avis public qui contient, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement numéro **472-2014** a été remise aux membres du conseil;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que ledit règlement numéro 472-2014 soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

RÉS. NO. 32-2014 : AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Donald Rehel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement décrétant un emprunt de 130 000 \$ pour l'exercice financier 2014 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013.

RÉS. NO. 33-2014 : AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Magella Warren donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement modifiant le *Règlement numéro 471-2014 établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles*.

La modification projetée a pour but de corriger le tarif à l'unité pour les institutions, les commerces et les industries.

RÉS. NO. 34-2014 : AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Lucien Proulx donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, il y sera présenté un règlement établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments faisant partie de l'inventaire du patrimoine bâti du site patrimonial de Percé.

FORMATION DES ÉLUS SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière informe le conseil que tous les nouveaux élus de la Ville de Percé ont suivi la formation obligatoire.

LISTES DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 100 \$ OU PLUS

Conformément à l'article 513.1.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est fait au conseil de la « Liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus » transmise par chacun des candidats à l'élection du 3 novembre 2013.

RÉS. NO. 35-2014 : ACQUISITION DU CAMPING DE LA BAIE-DE-PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère :

1. Que la Ville fasse l'acquisition du camping actuellement exploité par SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC au 180, route 132 Ouest, Percé, (Québec), G0C 2L0, sous le nom de « CAMPING DE LA BAIE-DE-PERCÉ », comprenant toutes les installations servant à l'exploitation dudit camping, les équipements, l'outillage, le matériel roulant et généralement tous les biens mobiliers qui servent à l'exploitation dudit camping, incluant un véhicule automobile Ford Ranger, année 1997, les droits dans l'identification de l'entreprise, le nom d'usage « CAMPING DE LA BAIE-DE-PERCÉ », de même que tout l'immeuble servant au camping. Seront toutefois exclues de la vente les tentes Hékipia;
2. Que cette acquisition soit faite avec la garantie légale quant aux titres de propriété seulement et sans garantie de qualité pour les bâtiments, leur contenu et généralement les biens mobiliers vendus;
3. Que la Ville accepte le certificat de localisation dressé par Jean-Louis LEBLANC, arpenteur-géomètre, le 29 mai 2013, minute 2320, et n'exige pas la régularisation de certaines irrégularités y dénoncées;
4. Que cette acquisition soit faite aux conditions usuelles, sans ajustement de taxes municipales;
5. Que la Ville reconnaisse être liée par l'accréditation et la convention collective régissant les conditions de travail des employés du camping signée le 28 octobre 2008 par SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC et SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC, dont la Ville a pris connaissance;
6. Que cette acquisition soit faite moyennant une considération de QUATRE CENTS MILLE DOLLARS (400,000.00\$) payable comptant à la signature du contrat de vente, plus les taxes applicables, le cas échéant;
7. Que le maire et la greffière soient autorisés à signer l'acte d'acquisition pour et au nom de la Ville.

RÉS. NO. 36-2014 : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PERCÉ - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Percé pour l'exercice financier 2014 dont les dépenses s'établissent à 237 397 \$ et les revenus à 226 749 \$, incluant la contribution de la Société d'habitation du Québec de 95 835 \$, auxquels s'ajoute la contribution de la Ville de Percé au montant de 10 648 \$.

RÉS. NO. 37-2014 : APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver les prévisions budgétaires et la répartition des coûts d'opération pour l'année 2014 telles qu'établies par le comité intermunicipal dans le cadre de l'entente entre la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et les Villes de Grande-Rivière et Percé relativement à l'application de leurs réglementations concernant le contrôle des chiens, à savoir :

Municipalité	Population	Pourcentage	Montant
Percé	3 347	42,6 %	9 351 \$
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	1 061	13,5 %	2 964 \$
Grande-Rivière	3 446	43,9 %	9 628 \$
Budget 2014			21 943 \$

RÉS. NO. 38-2014 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver la liste des déboursés émis au cours de la période du 9 au 30 janvier

2014 et totalisant un montant de 221 720,54 \$, et d'autoriser le paiement des dépenses faisant l'objet de la liste des comptes à payer au 30 janvier 2014 au montant de 129 008,95 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses précitées sont autorisées.

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 39-2014 : DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5 – 9231-3220 QUÉBEC INC. / CONSTRUCTION GMHG INC. – CONTRAT « CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL SUR LA ROUTE LEMIEUX »

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le décompte progressif n° 5, au montant de 75 555,14 \$ taxes incluses, présenté par 9231-3220 Québec inc. / Construction GMHG inc., en date du 31 décembre 2013, dans le cadre du contrat « Construction d'un garage municipal sur la route Lemieux », et d'autoriser le paiement d'un montant de 67 999,63 \$ taxes incluses, tel que recommandé par Vachon Roy Architectes;

D'imputer cette dépense au règlement numéro 455-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 1 133 068 \$ pour la construction d'un garage municipal sur la route Lemieux.

RÉS. NO. 40-2014 : DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5 – MFT ET FILS INC. – CONTRAT « CASERNES DE POMPIERS DE BARACHOIS ET CAP D'ESPOIR : AGRANDISSEMENT ET RÉFECTION DE LA TOITURE »

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter le décompte progressif n° 5, au montant de 8 570,53 \$ taxes incluses, présenté par MFT et Fils inc., en date du 24 janvier 2014, dans le cadre du contrat « Casernes de pompiers de Barachois et Cap d'Espoir : agrandissement et réfection de la toiture », et d'autoriser le paiement d'un montant de 7 713,49 \$ taxes incluses, tel que recommandé par Vachon Roy Architectes;

D'imputer cette dépense au règlement numéro 454-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 258 400 \$ pour l'exécution des travaux d'agrandissement et de réfection de la toiture des casernes de Barachois et Cap d'Espoir.

RÉS. NO. 41-2014 : QUOTES-PARTS 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le versement des quotes-parts suivantes prévues au budget pour l'année 2014 :

- **Centre régional de services
aux bibliothèques publiques de la
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine** **14 084,46 \$**

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.702.30.494 Cotisations – Biblio **14 084,46 \$**

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

- **Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc.** 7 562 \$

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.370.00.951 Quote-part - Transport adapté 7 562 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

- **Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé (centre de jour)** 1 350 \$

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.370.00.951 Quote-part - Transport adapté 1 350 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

- MRC du Rocher-Percé (administration générale) 37 365 \$
- MRC du Rocher-Percé (administration rôle d'évaluation) 1 801 \$
- MRC du Rocher-Percé (sécurité incendie) 8 482 \$
- MRC du Rocher-Percé (aéroport) 23 063 \$
- MRC du Rocher-Percé (transport adapté) 9 424 \$
- MRC du Rocher-Percé (gestion des matières résiduelles) 481 942 \$
- MRC du Rocher-Percé (CLD du Rocher-Percé) 19 804 \$
- MRC du Rocher-Percé (Aménagement) 11 477 \$

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée aux postes :

02.110.00.951 Quote-part MRC 9 341 \$
 02.130.00.951 Quote-part MRC 22 579 \$
 02.150.00.951 Quote-part MRC 1 801 \$
 02.190.00.951 Quote-part MRC - Répartition générale 5 445 \$
 02.210.00.951 Quote-part (MRC et régie) 8 482 \$
 02.371.00.951 Quote-part - Transport aérien 23 063 \$
 02.370.00.951 Quote-part - Transport adapté 9 424 \$
 02.452.20.951 Quote-part (MRC ou régie) 481 942 \$
 02.610.00.951 Quote-part - Aménagement et développement 11 477 \$
 02.621.00.951 Quote-part - CLD 19 804 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

- **Office municipal d'habitation de Percé** 10 648 \$

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.640.00.963 Office municipal d'habitation 10 648 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 42-2014 : RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE – HONORAIRES ARCHITECTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accepter l'offre de services et d'honoraires en architecture de Vachon Roy Architectes, en date du 27 janvier 2014, au montant de 4 020 \$ plus taxes, pour la préparation des plans et devis, le suivi de l'appel d'offres et les services durant la construction, dans le cadre du projet « Hôtel de ville : Remplacement du parement extérieur sur les murs latéraux, incluant les trois murs de l'annexe de la façade latérale gauche, et peinture des façades avant et arrière »;

D'approprier les crédits nécessaires au paiement de cette dépense, soit un montant net de 4 170 \$, à même la subvention à recevoir dans le cadre du programme d'aide à la restauration du patrimoine bâti de l'entente triennale avec le ministère de la Culture et des Communications.

RÉS. NO. 43-2014 : APPEL D'OFFRES – RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE VILLE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation des travaux remplacement du parement extérieur sur les murs latéraux, incluant les trois murs de l'annexe de la façade latérale gauche, et la peinture des façades avant et arrière de l'hôtel de ville.

RÉS. NO. 44-2014 : ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le directeur général, monsieur Félix Caron, soit autorisé à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2014;

QUE la Ville défraie le coût de la cotisation annuelle représentant un montant de 633 \$ plus taxes.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.130.00.494 Cotisations associations et abonnements - administration

Caroline Dégarie
Trésorière

RÉS. NO. 45-2014 : CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la greffière, madame Gemma Vibert, et la trésorière, madame Caroline Dégarie, soient autorisées à adhérer à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'année 2014;

QUE la Ville défraie le coût des cotisations annuelles représentant un montant total de 890 \$ plus taxes.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée aux postes :

02.130.00.494 Cotisations associations et abonnements - administration
02.140.00.494 Cotisations associations et abonnements - greffe

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 46-2014 : MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DISPOSITION D’UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l’unanimité des conseillers et de la conseillère d’accepter, à titre gratuit du ministère des Transports, dans le cadre de la rénovation cadastrale, l’immeuble suivant :

Lot : 623-6
Rang : 1 Nord du Coin-du-Banc
Cadastre : Canton de Percé
Superficie approximative : 627,54 m²

D’autoriser le maire et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner suite à la présente résolution.

RÉS. NO. 47-2014 : JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l’économie de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l’échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE 25,2 % des jeunes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine fêtent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu un premier diplôme ou une première qualification;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n’est pas qu’une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s’amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu’à l’obtention par le jeune d’un diplôme qualifiant pour l’emploi, peu importe l’ordre d’enseignement;

CONSIDÉRANT QUE Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles organise du 10 au 14 février 2014 la 3^e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l’année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire et qu’elles seront ponctuées d’une centaine d’activités dans les différentes communautés de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu’un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l’unanimité des conseillers et de la conseillère :

De déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

D’appuyer Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles et l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l’éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et affaires – afin de faire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine une région persévérante qui valorise l’éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à Complice – Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles.

**RÉS. NO. 48-2014 : SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE
– SERVICES AUX SINISTRÉS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le maire, monsieur André Boudreau, et le directeur général, monsieur Félix Caron, à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, la lettre de renouvellement d'entente, d'une durée de trois (3) ans renouvelable automatiquement pour une seule période d'une même durée, établissant les paramètres de collaboration entre la Ville de Percé et la Société canadienne de la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

DE désigner monsieur Caron pour assurer la liaison et le suivi de ladite entente pour la Ville de Percé;

D'accepter de verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2013-2014 : 0,15 \$ per capita
- 2014-2015 : 0,15 \$ per capita
- 2015-2016 : 0,15 \$ per capita

D'autoriser le versement de la contribution pour 2013-2014 au montant de 502,05 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.621.00.970	Contribution organismes	502,05 \$
----------------------	--------------------------------	------------------

Caroline Dégarie
Trésorière

**RÉS. NO. 49-2014 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
– CHEMIN DE VAL-D'ESPOIR, RANG A, ROUTES BILODEAU, CHICOINE
ET D'IRLANDE (DOSSIER N° 00020315-1 - 02005 (11) - 2013-07-09-20)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil approuve les dépenses pour les travaux réalisés sur le chemin de Val-d'Espoir, le Rang A et les routes Bilodeau, Chicoine et d'Irlande, pour un montant subventionné de 25 000 \$, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE la Ville confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur lesdites routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**RÉS. NO. 50-2014 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
– CHEMIN DE VAL-D'ESPOIR, RANG A, ROUTES BILODEAU, CHICOINE
ET D'IRLANDE (DOSSIER N° 00020311-1 - 02005 (11) - 2013-05-31-11)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil approuve les dépenses pour les travaux réalisés sur le chemin de Val-d'Espoir, le Rang A et les routes Bilodeau, Chicoine et d'Irlande, pour un montant subventionné de 25 000 \$, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE la Ville confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur lesdites routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**RÉS. NO. 51-2014 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
– ROUTE BILODEAU (DOSSIER N° 00019228-1 - 02005 (11) - 2012-06-11-4)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil approuve les dépenses pour les travaux réalisés sur la route Bilodeau, pour un montant subventionné de 4 867 \$, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE la Ville confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ladite route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**RÉS. NO. 52-2014 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
– ROUTE DE LA STATION (DOSSIER N° 00018358-1 - 02005 (11) - 2011-10-03-6)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le conseil approuve les dépenses pour les travaux réalisés sur la route de la Station de Cap d'Espoir, pour un montant subventionné de 10 000 \$, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal*, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE la Ville confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ladite route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

RÉS. NO. 53-2014 : COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Donald Rehel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de renouveler le mandat de madame Monique Collin et de monsieur Sylvain Réhel à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme, rétroactivement au 8 janvier 2014, pour une durée de deux ans conformément à l'article 7 du règlement constituant ledit comité.

**RÉS. NO. 54-2014 : CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN
BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'entériner l'adhésion du directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Ghislain Pitre, et de l'inspectrice en bâtiment, madame Brenda Jalbert, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, pour l'année 2014, au coût total de 480 \$ plus taxes.

RÉS. NO. 55-2014 : ENTENTE DE SOUTIEN À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE l'entente triennale de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications concernant le patrimoine bâti s'est terminée le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la reconduction de ce partenariat est indispensable pour la poursuite des efforts de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti du site patrimonial de Percé;

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu lieu sur les termes d'un renouvellement et l'entente intervenue, notamment en ce qui a trait à la contribution de chacune des parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Méthot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé dépose une demande au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de *Soutien à la restauration du patrimoine*;

QUE le maire, monsieur André Boudreau, et le directeur général, monsieur Félix Caron, soient mandatés à agir comme signataires officiels pour tous les documents relatifs à cette demande.

CONSIDÉRANT QUE l'Office a informé la Ville de son intérêt à renouveler ce contrat suivant les mêmes conditions, et demande qu'une indexation de 3 % soit appliquée au montant versé pour 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de renouveler ledit contrat pour une période d'un (1) an, soit du 26 mai 2014 au 25 mai 2015, pour un montant de 18 168 \$, avec possibilité de renouvellement annuel après entente entre les parties;

D'autoriser le maire et la greffière à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.629.01.495	Entretien centre touristique	18 168 \$
----------------------	-------------------------------------	------------------

Caroline Dégarie,
Trésorière

**RÉS. NO. 60-2014 : OFFICE DE TOURISME DU ROCHER-PERCÉ
- GESTION DE L'ESPACE CULTUREL SUZANNE-GUITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le contrat liant la Ville de Percé et l'Office de tourisme du Rocher-Percé pour la gestion de l'Espace culturel Suzanne-Guité prendra fin le 20 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'Office a informé la Ville de son intérêt à renouveler ce contrat suivant les mêmes conditions, et demande qu'une indexation de 3 % soit appliquée au montant versé pour 2013-2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de renouveler ledit contrat pour une période d'un (1) an, soit du 21 avril 2014 au 20 avril 2015, pour un montant 15 450 \$, avec possibilité de renouvellement annuel après entente entre les parties;

D'autoriser le maire et la greffière à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.447	Place Suzanne-Guité	15 450 \$
----------------------	----------------------------	------------------

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 61-2014 : SOUTIEN FINANCIER AUX CENTRES COMMUNAUTAIRES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder à chacun des organismes suivants une aide financière de 5 000 \$ pour les dépenses de fonctionnement des centres communautaires dont ils ont la responsabilité et pour l'organisation d'activités de loisirs dans leur milieu respectif au cours de l'année 2014 :

- Le Comité de gestion du centre communautaire de Cap d'Espoir;
- Le Comité de gestion de la salle communautaire de Val d'Espoir;
- Le Comité de Bienfaisance de Saint-Georges-de-Malbaie;
- Le Centre Récréatif de Barachois;

QUE le versement de cette aide financière soit conditionnel au dépôt par chaque organisme de ses états financiers 2013 ainsi que de la liste des personnes formant son conseil d'administration.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.970 Subventions organismes de loisirs 20 000 \$

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 62-2014 : AIDE FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder une aide financière de 500 \$ aux bibliothèques de Barachois, Cap d'Espoir, Percé et Val d'Espoir pour leurs dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2014.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.702.30.999 Dons biblios 2 000 \$

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 63-2014 : POLITIQUE CULTURELLE MUNICIPALE – PLAN D'ACTION 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'approuver le plan d'action pour l'année 2014 soumis par le Comité de suivi de la politique culturelle municipale;

DE mandater le directeur général, monsieur Félix Caron, à autoriser, au fur et à mesure, le versement des crédits budgétaires associés aux dépenses prévues à ce plan d'action, et ce, pour un montant maximal de 20 000 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.702.90.447 Politique culturelle 20 000 \$

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 64-2014 : CONSEIL DE LA CULTURE DE LA GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé renouvelle son adhésion au Conseil de la culture de la Gaspésie pour l'année 2014 et engage à cet effet un montant de 80 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.494 Cotisations 80 \$

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 65-2014 : LES ARTS ET LA VILLE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que la Ville de Percé renouvelle son adhésion au Réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2014 et engage à cet effet un montant de 100 \$ plus taxes représentant le coût de la cotisation annuelle.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.494 Cotisations 100 \$

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 66-2014 : FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Camirand et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que madame Lucille Despard, agente de développement culturel VVAP, soit autorisée à formuler, pour et au nom de la Ville de Percé, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014.

RÉS. NO. 67-2014 : CLUB FADOQ « AMICAL » DE SAINT-GEORGES-DE-MALBAIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller G.-Réjean Cabot et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère de verser une aide financière de 200 \$ au Club FADOQ « Amical » de Saint-Georges-de-Malbaie pour ses dépenses de fonctionnement.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.970 Subventions organismes loisirs 200 \$

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

**RÉS. NO. 68-2014 : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES
– JAMBORÉE 2014 DE PLONGÉE SOUS-MARINE À PERCÉ**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'accorder une aide financière de 500 \$ à la Fédération Québécoise des Activités

Subaquatiques dans le cadre de l'organisation du Jamboree 2014 de plongée sous-marine de Percé qui se tiendra du 30 juillet au 2 août;

D'apporter également une assistance pour la gestion des déchets et du recyclage lors des activités et pour le montage et le démontage du chapiteau.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.970	Subventions organismes de loisirs	500 \$
---------------	-----------------------------------	--------

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 69-2014 : FESTI PLAGE DE CAP-D'ESPOIR, ÉDITION 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère d'autoriser le comité organisateur du Festi Plage de Cap-d'Espoir à utiliser le terrain de la halte routière de Cap-d'Espoir dans le cadre de ses activités qui se dérouleront du 23 au 27 juillet prochain;

D'aviser le comité que la Ville Percé n'a aucune objection à ce qu'il effectue la vente de boissons alcoolisées sur ledit terrain pendant les jours d'activités;

D'autoriser le comité, conformément à l'article 7 du *Règlement numéro 461-2013 relatif aux nuisances*, à tenir ses activités jusqu'à 2 h 30 du matin, du 23 au 27 juillet.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉS. NO. 70-2014 : MOTION DE REMERCIEMENTS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de remerciements à monsieur Antonio Duguay et à madame Lucille Langlois pour leur travail bénévole et leur dévouement ainsi que pour le temps et les efforts investis au sein du Comité de gestion du centre communautaire de Cap d'Espoir au cours des dernières années.

Aucune autre affaire nouvelle n'étant soumise à l'attention du conseil, monsieur le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 20 H 20, monsieur le conseiller Lucien Proulx propose la levée de la présente séance.

ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE

GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

ANDRÉ BOUDREAU,
MAIRE